

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Le 25 septembre 2024, les Associés de la SCI 5 PARIS se sont réunis à Paris sur convocation du Président. Chaque associé a été convoqué par voie électronique.

L'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la SCI ;
- Démission d'un co-gérant ;
- Modification corrélative des statuts de la SCI ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

1. Mme Patricia CASANUEVA CLAISSAC, titulaire de 500 parts ;
2. M. Luis RODRIGUEZ, titulaire de 500 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1000 parts.

L'assemblée est présidée par M. Luis RODRIGUEZ, co-gérant de la SCI 5 PARIS, lequel constate que l'intégralité des Associés sont présents. L'assemblée désigne Mme Patricia CASANUEVA CLAISSAC comme secrétaire.

Le Président déclare que, le quorum requis étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport établi par la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION I - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la SCI du 13 rue Rivoli 75004 PARIS, au 1 rue Saint Hubert 75011 Paris, et ce à compter de ce jour.

RESOLUTION II - DEMISSION D'UN CO-GERANT

L'assemblée des Associés prend acte et accepte la démission Mme Patricia CASANUEVA CLAISSAC en sa qualité de co-gérant et lui délivre quitus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION III - MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de l'adoption de la 1^{ère} résolution qui précède, la collectivité des Associés décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la SCI qui devient :

« Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé 1 rue Saint Hubert 75011 Paris. »

Au lieu de :

« Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé au 45 rue Raspail - 44100 NANTES. »

En conséquence de l'adoption de la 2^{ème} résolution qui précède, la collectivité des Associés décide de modifier l'article 20, II. des statuts de la SCI qui devient :

« II - Monsieur Luis RODRIGUEZ, demeurant 1 rue Saint Hubert 75011 Paris est nommé(e) gérant de la société et assurera sa fonction pour une durée indéterminée, sous réserve du paragraphe III ci-dessous. »

Au lieu de :

« II - Monsieur Luis RODRIGUEZ, demeurant 45 rue Raspail - 44100 NANTES et Madame Patricia RODRIGUEZ, demeurant 45 rue Raspail - 44100 NANTES, sont nommés gérants de la société. Ils assureront leur fonction pour une durée indéterminée, sous réserve du paragraphe III ci-dessous. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION IV - POUVOIRS

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 09 h 01.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

M. Luis RODRIGUEZ <i>Président</i>	Mme Patricia CASANUEVA CLAISSAC <i>Secrétaire</i>
--	---